



Année 2009

SOCIETE DE NATATION DE VERSAILLES

Dotation en équipement Niveaux régional et supérieur

Principes généraux :

Les nageurs évoluant à un certain niveau de compétition se doivent de porter les couleurs de la SNV et de son sponsor Arena. Plus le nageur évolue à un niveau élevé de compétition, plus les retombées pour le Club et pour son sponsor Arena sont intéressantes.

Suite au renouvellement de son contrat avec Arena, la SNV a décidé de mettre en place un système transparent de dotation en équipement pour les meilleurs nageurs du Club.

Obligations des nageurs :

Seuls les nageurs à jour de leur cotisation annuelle et licenciés à la SNV peuvent prétendre à cette dotation.

Les nageurs ayant profité d'une dotation en équipement ont l'obligation de porter les couleurs Arena et SNV durant toutes les compétitions auxquelles ils participeront avec la SNV (à minima tee-shirt/sweat et bonnet de bain), sauf lors de sélections pour lesquelles un équipement serait fourni. Ces nageurs devront impérativement être présents et porter un équipement Arena et SNV lors de toute remise de récompense les concernant (individuelle ou collective).

Les équipements reçus doivent impérativement être portés par le nageur les ayant reçus. Ils ne peuvent en aucun cas être donnés ou vendus.

Les dotations sont liées au niveau de série du nageur et aux compétitions auxquelles il peut se qualifier en cours de saison.

Les dotations liées au niveau de série ne seront accordées qu'aux nageurs participant aux compétitions liées à leur niveau ainsi qu'aux différents championnats auxquels ils sont qualifiés. Les dotations suite à une qualification à un niveau supérieur sont soumises à la participation effective à la compétition en question.

Pour tous les nageurs, les participations aux interclubs (TC et par catégorie) et aux championnats départementaux sont obligatoires.

Les éventuelles dérogations (contraintes familiales, scolaires, professionnelles...) seront étudiées au cas par cas par le bureau sur proposition motivée de la commission sportive.

Les cas des nageurs sérieux diminuant de manière importante leur quantité d'entraînement la saison suivant l'obtention de leur série seront étudiés individuellement.

Les cas de nageurs ayant un contrat de sponsoring individuel seront étudiés au cas par cas en fonction des dotations en matériel contenues dans ce contrat.

Tout manquement (non respect du port des équipements, non participation à des compétitions après avoir reçu sa dotation) ou changement de Club en cours de saison, pourra donner lieu à des sanctions (financières et/ou sportives, restitution des équipements...) qui seront à l'initiative de la commission sportive pour les aspects sportifs et/ou du bureau de la SNV pour les autres aspects.



SOCIETE DE NATATION DE VERSAILLES

Dotation en équipement Niveaux régional et supérieur

Année 2009

Fonctionnement :

La dotation donne droit à des équipements Club choisis par le nageur dans la liste ci-dessous dans la limite du montant de sa dotation. Les tarifs des équipements s'entendent hors toute remise, raison pour laquelle ils peuvent être différents des tarifs de la boutique du Club qui fait bénéficier les adhérents de la SNV des remises accordées par ses partenaires.

Le système de dotation fonctionne en année civile. Les dotations pour championnats de France petit bain 2009 et les interclubs 2009 sont liées aux dotations reçues pour les séries 2008/2009 et les compétitions de la saison 2008/2009.

Les nageurs peuvent compléter leur dotation avec de l'argent ou des chèques à l'ordre de la SNV, si ils souhaitent acquérir un équipement d'un montant supérieur à leur dotation. Une dotation non utilisée ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière ou matérielle.

Liste et tarifs des équipements pouvant entrer dans la dotation.

Cette liste pourra évoluer avec l'offre Arena. Le responsable des équipements assurera la diffusion des modifications aux nageurs concernés.

Article	Réf Arena	Tarif
Bonnet Arena SNV		7 €
Tee-shirt manche courte bleu marine Arena SNV	37624	19€
Tee-shirt manche longue bleu Marine Arena SNV	62628	25€
Sweat Ezzar Bleu Marine Arena SNV	62629	44€
Sweat Woman Full Zip jacket White	68106	46€
Survêtement Tarida Adultes SNV Navy/Royal (XXS-XXL)	69251	77€
Survêtement Tarida Junior SNV Navy / Royal (6- 16 ans)	61576	65€
Maillot de bain Femmes Makhina Hight royal (Taille 32 à 48)	29393	35€
Maillot de bain Juniors Makhina Hight royal (Taille 6 à 12 ans)	23358	25€
Maillot de bain Hommes Saredo royal (Taille 70 à 110)	27806	20€
Maillot de bain Juniors Saredo royal (Taille 6 à 16 ans)	21159	15€
Short Arena Navy	44570	23€
Mesh Bag Arena	93417	10€
Pantalon Freestyle Navy	64526	35€
Parka Peata Arena SNV	68104	95€
Claquette Hydrowalk Hook	80463	20€
Team Small Bag 30 litres	93472	27€
Team Bag Large 65 litres	93473	45€
Sac à dos Pirouette	93468	25€
Combinaison Femme		
Powerskin Woman full leg suit	25128	170€
Powerskin Woman zip full leg suit	25125	210€
Powerskin woman zip R-Evolution full body long leg	25226	350 €
Powerskin woman R-Evolution full body long leg	25227	300€
Powerskin woman zip R-Evolution full body short leg	25224	300€
Powerskin woman R-Evolution full body short leg	25225	250€



SOCIETE DE NATATION DE VERSAILLES

Dotation en équipement Niveaux régional et supérieur

Année 2009

Combinaison Homme		
Powerskin Man full leg suit	25124	210€
Powerskin Man Pant	27106	150€
Powerskin Cycle short	27105	110€
Powerskin R- Evolution full bodylong leg	25228	350€
Powerskin R- Evolution Full Short leg	27866	300€
Powerskin R- Evolution Pant	27862	220€
Powerskin R- Evolution Cycle short	27865	170€

Les nageurs devront s'équiper selon l'ordre de priorité suivant : bonnets de bain, vêtements (bas et haut, légers et chauds) et combinaisons (niveau N1).

Montants de dotation pour les années 2008 et 2009

Dotations liées au niveau de série :

Série	Montant	Exemple de dotation
Nationale Toutes Catégories (N1)	350 €	Combi + Sweat + TS
Nationale par catégorie	100 €	Sweat + Pantalon + Bonnet
Inter-Régionale	50 €	Sweat (ou Short + TS) + Bonnet
Régionale	25 €	TS + Bonnet

Dotations liées à une qualification en cours de saison :

Compétition	Montant (*)	Exemple de dotation
Championnats de France N1 en individuel	350 €	
Championnats de France en bassin de 25m	150 €	
Championnats de France Minimes, Cadets ou Jeunes en individuel Finale nationale Lucien Zins Championnats de France N1 en relais Championnats de France N2	75 €	Sweat + Short + Bonnet
Championnats régionaux (25m ou 50m) ** Finale régionale du natathlon Championnats de France interclubs en équipe 1	25€	TS + Bonnet

(*) : Déduire de ce montant les dotations déjà reçues

** Il s'agit des championnats régionaux (qualification sur ranking) et non du criterium régional

Exemples :

- Un nageur de série nationale par catégorie sur la saison 2008/2009 peut demander en décembre 2008 une dotation pour un montant de 100 €. Il se qualifie en mars pour les championnats de France N1 2009, il peut demander une dotation complémentaire de 250 € (350 – 100).



SOCIETE DE NATATION DE VERSAILLES

Dotation en équipement Niveaux régional et supérieur

Année 2009

Sa participation aux championnats de France petit bain 2009 ou à l'équipe 1 des interclubs 2009 ne lui rapporte aucune dotation complémentaire.

- *Un nageur de série régionale sur la saison 2008/2009 peut demander en décembre 2008 une dotation pour un montant de 25 €.*

Il se qualifie aux championnats de France N2, il peut demander une dotation complémentaire de 50 € (75-25).

Sa participation aux championnats de France interclubs en équipe 1 en décembre 2009 ne lui rapporte aucune dotation complémentaire.

- *Un nageur benjamin se qualifie à la finale nationale du natathlon en mai 2009, il peut demander une dotation de 75 €.*

Sa participation aux championnats de France interclubs en équipe 1 en décembre 2009 ne lui rapporte aucune dotation complémentaire.

Pour les dotations liées à la série, les demandes devront être adressées au responsable du matériel avant le 15 janvier 2009 pour l'année 2009.

Pour les dotations liées à une qualification en cours de saison, la dotation pourra être demandée dès la qualification acquise et impérativement deux semaines avant la date de la compétition à laquelle il s'est qualifié.

Il est de la responsabilité de chaque nageur de se tenir informé de la dotation à laquelle il a droit et de faire valoir ses droits dans les délais impartis. Les entraîneurs des plus jeunes nageurs et des nouveaux arrivés au Club veilleront à la diffusion de l'information. Toute demande hors délai pourra être refusée et aucune dotation ne pourra être accordée une fois la saison sportive du nageur terminée.

Les coordonnées du responsable matériel sont affichées à Satory et à Montbauron et sont disponibles sur le site Internet du Club.